

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

QUI N'EST PAS CONCERNÉ ?

JORF n°0277 du 28 novembre 2012, Texte n°96

Récapitulatif des organismes dispensés en fonction du traitement réalisé.

Source : <http://www.cnil.fr/documentation/deliberations/dispenses-de-declaration>

Mis en page par Denis JACOPINI rev. 20130926



20 Octobre 1980 - Délibération n° 80-34 du 21 octobre 1980 relative au traitement automatisé de la comptabilité générale

Dispense n° 1 - Délibération n°2004-096 du 9 décembre 2004 décidant la dispense de déclaration des traitements de **gestion des rémunérations** mis en œuvre par l'**Etat**, les **collectivités locales**, les **établissements publics** et les **personnes morales de droit privé gérant un service public**. (Travail)

Dispense n° 2 - Délibération n°2004-097 du 9 décembre 2004 décidant la dispense de déclaration des traitements de **gestion des rémunérations** mis en œuvre par les **personnes morales de droit privé** autres que celles gérant un service public. (Travail)

Dispense n° 3 - Délibération n° 2005-003 du 13 janvier 2005 décidant la dispense de déclaration des traitements mis en œuvre par les **organismes publics** dans le cadre de la **dématérialisation des marchés publics**.

Dispense n° 4 - Délibération n° 2005-005 du 18 janvier 2005 décidant de la dispense de déclaration des traitements relatifs à la gestion des **fichiers de fournisseurs** comportant des **personnes physiques**.

Dispense n° 5 - Délibération n° 2006-056 du 2 mars 2006 décidant la dispense de déclaration des traitements mis en œuvre par les **collectivités territoriales** et les **services du représentant de l'État** dans le cadre de la **dématérialisation du contrôle de légalité**. (Collectivités locales)

Dispense n° 6 - Délibération n° 2005-284 du 22 novembre 2005 décidant la dispense de déclaration des **sites web diffusant ou collectant des données à caractère personnel** mis en œuvre par des **particuliers** dans le cadre d'une **activité exclusivement personnelle**. (Internet)

Dispense n° 7 - Délibération n°2006-138 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements constitués **à des fins d'information ou de communication externe**.

Dispense n° 8 - Délibération n° 2010-229 du 10 juin 2010 dispensant de déclaration les traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par des **organismes à but non lucratif** abrogeant et remplaçant la délibération **n° 2006-130** du 9 mai 2006.

Dans une délibération du 10 juin 2010, la CNIL étend à tous les organismes à but non lucratif la dispense de déclaration des données personnelles des membres et donateurs.

(Associations)

Dispense n° 9 - Délibération n° 2006-186 du 6 juillet 2006 décidant la dispense de déclaration de certains traitements automatisés de données personnelles ayant pour finalité la **tenue, l'utilisation et la communication des listes d'initiales**. (Banque – Finance)

Dispense n° 10 - Délibération n° 2006-230 du 17 octobre 2006 dispensant de déclaration les traitements mis en œuvre par les **comités d'entreprises** ou **d'établissements**, les **comités centraux d'entreprises**, les **comités de groupe** ou les **comités interentreprises** ou les **délégués du personnel** pour la **gestion de leurs activités sociales et culturelles**. (Travail)

Dispense n° 11 - Délibération n° 2008-044 du 21 février 2008 dispensant de déclaration les traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par les **communes** pour la tenue et **la communication des listes de chambres d'hôtes**. (Collectivités locales, Statistiques)

Dispense n° 12 - Délibération n°2008-116 du 20 mai 2008 dispensant de déclaration les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la **gestion du fichier électoral des communes**. (Collectivités locales)

Dispense n° 13 - Délibération n° 2009-473 du 23 juillet 2009 dispensant de déclaration certains traitements de données à caractère personnel mis en œuvre à partir du **répertoire d'immeubles localisés (RIL)** par les **organismes gérant un service public**. (Collectivités locales, Consultation de données cadastrales, Service public, Statistiques)

Dispense n° 14 - Délibération n° 2009-476 du 10 septembre 2009 décidant la dispense de déclaration des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de **plans de continuité d'activité** relatifs à une **pandémie grippale**. (Collectivités locales, Service public, Gestion du personnel, Travail)

Dispense n° 15 - Délibération n° 2011-023 du 20 janvier 2011 dispensant les traitements automatisés effectués sur le territoire français par des **prestataires agissant pour le compte de responsables de traitement établis hors de l'Union européenne** et concernant des données personnelles collectées hors de l'Union européenne.

Dispense n°16 - Délibération n° 2012-088 du 29 mars 2012 dispensant de déclaration les traitements automatisés de données personnelles mis en œuvre aux fins de consultation de données issues de la **matrice cadastrale par toute commune, groupement et organisme privé ou public** chargé d'une mission de service public ainsi que la **diffusion sur Internet de base géographique de référence au sens du Code de l'environnement**, et abrogeant la délibération n° 04-074 du 21 septembre 2004. (Service public, Collectivités locales)

Dispense n°17 : Délibération n°2012-184 du 7 juin 2012 dispensant de déclaration les traitements automatisés de données personnelles relatifs à la **gestion administrative, comptable et pédagogique** des **écoles** et des **établissements d'enseignement secondaire** des secteurs public et privé. (Education)

Dispense n° 18 Délibération n° 2012-389 du 8 novembre 2012 dispensant de déclaration les traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par les **ministères** dans le cadre de **gestion de crise** aux fins de pouvoir mobiliser leurs ressources humaines et celles d'autres structures prestataires de services (DI-018). (Service Public)